



Assurance voiture : obligation de paiement des frais de non répa

Par mmarzouk, le 08/12/2015 à 14:17

Bonjour

J'ai une voiture assurée tous risques avec "Direct Assurance" et j'étais responsable d'un accident (que j'assume) qui fait des dégâts sur les deux voitures, ma question c'est par rapport à la réparation de ma voiture.

Comme vous le saviez tous, qu'avec une assurance tous risques, ma voiture peut être réparé par l'assurance si je le demande, après avoir payé la franchise + 10% des frais si ça dépasse les 595 euros de réparation.

L'assurance, m'a proposé d'aller voir un garage qui a fait les photos de la voiture et a envoyé son devis de réparation à l'expert qui lui l'a validé avec un rapport final de 700 € dont ma part est 300 €.

Conclusion, après tous ces étapes, j'ai décidé de ne pas réparer ma voiture car je ne peux pas payer ma part, donc j'ai informé l'assurance qui m'ont répondu comme suit:
" nous pouvons éventuellement vous régler sur un rapport minoré (rapport -35 %) moins la franchise si vous ne faites pas les réparations"

Ça veut dire je dois quand même payer : $700 \text{ €} - 35\% (245 \text{ €}) - \text{Franchise } (240 \text{ €}) = \sim 215 \text{ €}$ Si je ne veux plus réparer ma voiture !

Alors, Est ce que la proposition de l'assurance est légale ?
d'où ça vient cette formule (que je ne trouve pas dans le contrat d'assurance) ? (peut être

dans un article public) ?

J'ai voulu poser ma question ici avant d'envoyer un mail à l'assurance pour m'assurer qu'il existe ou pas un article de ce genre et s'ils ont pas le droit comment dois je leur parler ?

Merci d'avance

Cordialement
Mouadh

Par **chaber**, le **08/12/2015** à **14:46**

Bonjour

seule une lecture attentive des conditions générales de votre contrat peut apporter une réponse.

[citation] nous pouvons éventuellement vous régler sur un rapport minoré (rapport -35 %) moins la franchise si vous ne faites pas les réparations"[/citation]une telle clause peut être incluse mais doit absolument figurée dans le contrat

Par **morobar**, le **08/12/2015** à **19:08**

Bonsoir,

[citation]Comme vous le saviez tous, qu'avec une assurance tous risques,[/citation]

J'en connais un bout sur les assurances, et vos propos ne font pas partie de ce que je sais.

En outre je n'ai jamais vu un assureur procéder aux réparations mécaniques d'une voiture.

Pour le reste voir la réponse argumentée de notre ami @Chaber.

Par **mmarzouk**, le **09/12/2015** à **08:01**

@morobar ce que j'ai voulu dire par cela, que ma voiture est couvert par l'assurance meme si je suis responsable de l'accident

Merci qd mm pour votre commentaire